

SEANCE DU 09 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DRICOURT, Maire, après avoir été légalement convoqué (convocation du 05.06.2023).

Présents : DRICOURT Alain, LESUJUR Michel, MICHAUD Delphine, COMMÈRE Philippe, WEINMANN Annie, PEIROUX Nicole, PELTIER Christian, PERJILLO Myriam, LAMZOUZI Myriam, BATTAGLIA Martin,

Absents excusés : LAMIDEL Mathias, PINET Dominique, ZERDEB Anissa

Absente : ANDRÉ Sabine

Secrétaire de séance : WEINMANN Annie

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans remarques ni observations et signé par les membres présents à cette réunion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame WEINMANN Annie comme secrétaire de séance.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES (3 DÉLÉGUÉS TITULAIRES / 3 SUPPLÉANTS

Voir PV annexé

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BP 2023

Monsieur le Maire fait part de la décision modificative n° 1, celle-ci concerne la vente du véhicule Peugeot Partner.

Cette écriture correspond à une opération d'ordre, comme suit :

- | | |
|----------------------|---------------|
| • Article 2182 (040) | - 9 335, 25 € |
| • Article 2182 (041) | + 9 335, 25 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative N° 1 au BP 2023.

TARIFS CIMETIÈRE (CONCESSIONS, COLUMBARIUM, CAVES-URNES)

Monsieur le Maire indique de la mise d'un arrêté municipal réglementant la police du cimetière communal.

Pour ce faire le tarif du cimetière (concessions, columbarium, caves-urnes) doit être modifié ainsi que la durée de l'acquisition, sauf les concessions de terrain qui restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer la durée des concessions pour le columbarium et leur tarif comme suit :

- | | |
|----------|--------------|
| * 15 ans | 400.00 Euros |
| * 30 ans | 700.00 Euros |

- de fixer la durée des concessions pour les caves-urnes et leurs tarifs comme suit :

- | | |
|----------|--------------|
| * 15 ans | 300.00 Euros |
| * 30 ans | 500.00 Euros |

- de fixer la durée des concessions pour le cimetière et leurs tarifs comme suit :

- | | |
|----------|--------------|
| * 15 ans | 150.00 Euros |
| * 30 ans | 300.00 Euros |
| * 50 ans | 500.00 Euros |

ACQUISITION PARCELLE BANDE 62 M2, PARCELLES AB 83 ET AB 84

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été acté un accord de principe pour l'achat d'une bande de terrain de la parcelle AB 434, dans la continuité de l'achat de la parcelle AB 562 et faisant un ensemble avec le terrain de la salle des fêtes ;

Le procès-verbal de bornage a été adressé à la mairie avec l'indication de la superficie totale à acheter par la commune, à savoir 62 M2 avec pour numéros de parcelle AB 83 et AB 84.

Le prix de 70 € le M2 avait été retenu, parcelle se situant en zone UV1.1 (zone constructible) du PLUih.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle AB 83 et AB 84, pour une superficie de 62 M2, pour un montant total de 4 340,00 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.

SUBVENTION AMICALE DES MAIRES DU CANTON DE CRÉPY-EN-VALOIS

Monsieur le Maire signale de la participation de 15,00 €, par adjoint et le Maire à l'Amicale des Maires du canton de Crépy-en-Valois afin de faire des actions groupées concernant les communes de ce canton.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'allouer la subvention à l'Amicale des Maires du canton de Crépy-en-Valois pour un montant de 75,00 €

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part du solde du versement de la subvention DETR pour l'enfouissement des réseaux pour un montant de 70 000,00 €.

Monsieur le Maire fait part du versement de la subvention du fonds Leader pour l'acquisition de la voiture électrique (10180,00 €).

Monsieur le Maire indique que les travaux de renforcement du réseau électrique aérien, rue de Crépy démarreront à partir du 19 juin, pour une période d'environ de 4 à 6 mois.

Monsieur le Maire signale que la subvention du Conseil Régional, de 10 000,00 € pour l'aménagement des espaces verts concernant le dossier de la cour de la Mairie, devrait nous être accordée.

Monsieur le Maire donne le compte rendu du rendez-vous concernant l'aménagement de sécurité de la RD 123. Les travaux envisagés seront dans un premier temps aux abords de l'école et aux entrées du village, après étude subventionnée par le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire signale que le logement 47, rue Pasteur sera libéré le 15 août 2023.

Madame Annie WEINMANN rappelle au Conseil Municipal de l'organisation des feux de la Saint Jean, le samedi 23 juin, au terrain des sports, rue Gustave Balny.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 20 heures 45

Affichage du compte-rendu le 13 juin 2023